

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 2 décembre 2022, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Nouha Bouchiba (étudiante)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Michelle Cardoso (Kinésiologie et loisir)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :
sciences sociales)
Bradley Harding (psychologie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Francis LeBlanc (Président)
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Caterina Mamprin (Shippagan)
Lise Savoie (Travail social)
Sandra Turcotte (Sciences)
Philippe Volpé (Edmundston)

Absences :

À déterminer (Administration)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
Kadia Georges Aka (administration)
Jason Alcorn (Droit)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Benoit Landry (Ingénierie)
Émilie Martel-Brosseau (étudiante)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-221202 : Philippe Volpé, appuyé par Hesamoddin S. Esfahani, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2022

R-02-CFESR-221202 : Michel Cardin, appuyé par Étienne Hébert Chatelain, propose que le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2022 soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
UNE ABSENTION**

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2022

[4] Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche.

Les nominations ont été transmises aux instances appropriées.

[5] Création d'un centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick

La recommandation a été transmise aux instances appropriées.

[6] Rapport du comité des programmes de cycles supérieurs

Les modifications ont été transmises aux instances appropriées.

[7] Concours internes de la FESR pour les professeures et les professeurs temporaires avec contrat de moins de trois ans

Il en sera question lors du point 6.

[8] Informations

L'assemblée facultaire aura lieu le 20 décembre.

Une rencontre avec les membres de l'assemblée de la FESR a eu lieu au sujet de la planification stratégique. Des modifications ont été apportées au document pour que la recherche soit au cœur de la planification stratégique.

4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Professeurs associés

R-03-CFESR-221202

(Doyon-Gosselin/Turcotte)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des sciences soit accordé à monsieur Fahim Ashkar pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-221202

(Doyon-Gosselin/Volpé)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des sciences de monsieur Marc-André Villard soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Chercheur associé

R-05-CFESR-221202

(Doyon-Gosselin/Hébert Chatelain)

« Que le statut de chercheur associé à la Faculté des sciences soit accordé à monsieur Georges Bader pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

5.1 Faculté des arts et sciences sociales (**Annexe 2**)

5.1.1 Création du cours TSOC6500 à la maîtrise ès arts (travail social)

Il s'agit d'un cours d'études dirigées qui est un cours à option. On a également mis à jour les conditions d'admission.

R-06-CFESR-221202

(Savoie/ Esfahani)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications de la maîtrise ès arts (travail social). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (**Annexe 3**)

5.2.1 Modification aux cours existants aux cycles supérieurs en psychologie

On modifie 38 cours en y ajoutant des objectifs pour ceux qui n'en avaient pas. On a également changé des préalables, des destinataires et d'autres modifications mineures.

R-07-CFESR-221202

(Harding/Savoie)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux cours des programmes aux cycles supérieurs en psychologie. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ÉLIGIBILITÉ À CERTAINS CONCOURS INTERNES POUR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS TEMPORAIRES AVEC CONTRAT DE MOINS DE TROIS ANS

Sauf pour l'aide à la diffusion, il faut un contrat de trois ans pour être éligible aux concours internes. Les membres du Conseil devaient consulter leur unité. Certains départements sont pour et d'autres soulèvent des questions. De combien de personnes parle-t-on ? Est-ce que le montant global disponible sera augmenté ? Les avis sont partagés, mais une majorité de collègues semblent pour cette idée. Plusieurs mentionnent qu'il faudrait un contrat de deux ans. Le doyen hésite pour les deux concours : les fonds de démarrage et les subventions stratégiques. Un consensus se dégage.

R-08-CFESR-221202

(Savoie/ Esfahani)

« Que le Conseil de la FESR ouvre tous les concours internes aux professeurs temporaires au rang d'adjoint, d'agrégé ou de titulaires sauf les fonds de démarrage et les subventions stratégiques. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATIONS

Le comité organisateur du 33^e Colloque des jeunes chercheuses et chercheurs a été constitué. On souhaite organiser un colloque en présentiel en mars 2023.

Ma thèse en 180 secondes revient en 2023.

On encourage les unités à partager les activités qui auront lieu durant les Journées des études supérieures et de la recherche.

8. AUTRES

Il manque un membre au Comité des programmes de cycles supérieurs. Lise Savoie se porte volontaire pour un mandat de deux ans (2022 à 2024).

9. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 16.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion